

Melun, le 13 septembre 2019

Monsieur le recteur de l'académie de Créteil,

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
du second degré

Monsieur le directeur de l'EREA de Chamigny  
Monsieur le directeur de l'ERPD de Saint-Mammès

**Objet : Elections au conseil d'administration des établissements publics  
locaux d'enseignement - Année scolaire 2019/2020**

Division de  
l'Organisation  
Scolaire  
DOS 2

Contrôle de la  
légalité  
Suivi des collèges  
publics

Affaire suivie par  
Aline GAMA  
Evelyne LAVIOLETTE

Téléphone  
01 64 41 27 41  
01 64 41 27 50

Courriel  
aline.gama@ac-  
creteil.fr  
evelyne.laviolette@ac-  
creteil.fr

Cité administrative  
20 quai Hippolyte  
Rossignol  
77010 Melun Cedex

P.J. : Annexes :

- Annexe 1 : principes généraux d'organisation
- Annexe 2 : calendrier électoral des parents
- Annexe 3 : calendrier électoral des personnels
- Annexe 4 : procès-verbal des élections des représentants des élèves
- Annexe 5 : modèle de bulletin de vote

Les élections au conseil d'administration constituent un moment fort dans la vie de l'établissement, mais également un enjeu important pour les associations de parents d'élèves. Aussi, face à un risque contentieux non négligeable, je vous invite à faire preuve de la plus grande vigilance dans l'organisation des élections des représentants de parents d'élèves ainsi que des personnels.

Vous voudrez bien vous reporter aux annexes 2 et 3 de la présente note en portant une attention particulière au respect des délais indiqués.

**I. Elections des représentants de parents d'élèves**

La circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006, prise en application du décret n°2006-935 du 28 juillet 2006, met l'accent sur l'importance du rôle et la place des parents, et notamment de leur participation aux instances collégiales des établissements. Il importe de veiller à ce qu'une **information précise** sur l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves soit donnée afin de permettre **aux parents** qui le souhaitent, d'être candidats.

A cet effet, vous organiserez une réunion avec ceux-ci, au cours de laquelle seront déterminés le calendrier et les autres modalités d'organisation des élections des représentants de parents. Je vous invite à en assurer la plus large information possible à tous les groupements de parents susceptibles de faire acte de candidature.

La date des élections sera choisie par le chef d'établissement, en accord avec les fédérations des parents d'élèves, entre le 11 et le 12 octobre 2019. La date limite de dépôt des candidatures sera fixée **au 30 septembre à minuit** lorsque l'élection se déroulera le 11 octobre, et **au 01 octobre à minuit** lorsque celle-ci aura lieu le 12 octobre.

J'attire votre attention sur **les nouvelles dispositions prévues par le décret n°2019-838 du 19 août 2019** portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'Education nationale :

« **Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou, pour l'élection des représentants des parents d'élèves, exclusivement par correspondance sur décision du chef d'établissement, après consultation du conseil d'administration.** »



2

## II. Elections des représentants des personnels

Cette élection pourra se tenir à une date différente de celle des représentants des parents d'élèves. Je vous remercie de bien vouloir l'organiser au plus tard le 12 octobre.

## III. Elections des représentants des élèves

Avant la fin de la septième semaine (semaine du 14 octobre), les délégués titulaires seront convoqués pour élire en leur sein leurs représentants au conseil d'administration.

Je vous demande de veiller très attentivement à la régularité des procédures en vous reportant à l'ensemble des textes cités en référence dans l'annexe 1 ci-jointe et vous remercie par avance du soin que vous apporterez au bon déroulement de ces élections.

Le service de la DOS 2 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Pour le recteur et par délégation,  
La directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne**

**Valérie DEBUCHY**